

La régionalisation du registre voyageur sera effective à compter du 1er janvier 2005. Les entreprises inscrites au registre des transports devront dorénavant s'adresser au correspondant de la **CELLULE GESTION DES PROFESSIONS DE TRANSPORT** de la division transport à la DRE Midi-Pyrénées.

CAPACITE PROFESSIONNELLE			
	Nom	Téléphone	N° Bureau
Tous départements	Micheline CARRIE Dominique PATINO	05.61.58.54.16 05.61.58.54.16	B 438 B 438

REGISTRE DES TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS DE MARCHANDISES ET DE PERSONNES			
Département	Nom	Téléphone	N° Bureau
Haute Garonne (31)	Martine BAYSSE-MELVE Monique WENGER	05.61.58.54.05 05.61.58.54.05	B 424 B 424
Tarn et Garonne (82)	Josiane DEDIEU	05.61.58.54.06	B 428
Gers(32) Lot (46) Haute Pyrénées (65)	Jacqueline AMARILLI	05.61.58.54.20	B423
Ariège (09) Aveyron (12) Tarn (81)	Marie Christine LOZE Agnès MARGAIL	05.61.58.54.19 05.61.58.54.19	B 426 B 426
Adresse postale : DRE /Transports - Cité Administrative - B 430 31 074 Toulouse Cédex		Adresse électronique: Transport.DRE-Midi-Pyr@equipement.gouv.fr	



Rappels

1- Chaque entreprise inscrite au registre des transports doit adresser après la clôture de son bilan l'imprimé 11415 (déclaration annuelle de capacité financière) dûment complété ainsi qu'une copie de la liasse fiscale.

Vous pouvez télécharger ces imprimés à l'adresse suivante :

[www.equipement.gouv.fr/formulairesTransport/terrestres/transports routiers de marchandises.](http://www.equipement.gouv.fr/formulairesTransport/terrestres/transports_routiers_de_marchandises)

2- Chaque entreprise doit retourner à la DRE les licences et les copies conformes périmées.



L'ORT est une association loi 1901 rassemblant les partenaires du transport en Midi-Pyrénées : organisation professionnelle, chambres consulaires, Direction Régionale de l'Équipement et autres administrations, Conseil régional, autorités organisatrices des transports.
L'animation et le secrétariat de l'Observatoire Régional des Transports Midi-Pyrénées sont assurés par la DRE, division transport : Cité administrative, bld A. Duportal, 31074 Toulouse
Tél: 05.61.58.54.09 - Fax:05.61.58.55.48

Directeur de la publication : Jean Bertin
Rédactrice en chef : Renée Faraut
Conception : DRE Joëlle Nivet
Impression : Lecha
Dépôt légal : Février 2005
ISSN : 1625 - 6034
Direction Régionale de l'Équipement

la lettre de l'ORT



N°12 Février 2005

Retour aux classiques :

TRIBUNE LIBRE

« IL N'EST DE RICHESSE ET DE FORCE QUE D'HOMMES » (Jean BODIN, économiste du XVI^e siècle)

Dans une conjoncture économique défavorable au point de nécessiter un plan gouvernemental de mobilisation en faveur du transport routier, la maîtrise de leurs coûts est une priorité des transporteurs.

Or, selon les indices publiés par le Comité National Routier, la part des coûts salariaux directs dans le prix de revient du transport routier de marchandises est de 37 % en transport longue distance et de 43 % en transport régional.

C'est donc naturellement au regard de son coût que la contribution des personnels à la vie d'une entreprise de transport est d'abord appréhendée. Et les évolutions de plusieurs indicateurs en 2004, même si certaines étaient programmées (les revalorisations du SMIC et des salaires conventionnels en juillet) ne peuvent que renforcer l'attention des chefs d'entreprise à cette ligne du compte d'exploitation.

Dans ce contexte, et alors même que la caractéristique du transport routier est d'être une activité de main d'œuvre, il faut un vrai changement de point de vue pour entendre l'affirmation célèbre de BODIN autrement que comme un sujet de dissertation académique. La vérité en est pourtant confirmée par les évolutions démographiques en cours.

S'il est nécessaire, un tel changement n'est pas facile comme en témoigne en Midi - Pyrénées, dans deux domaines différents du « social », aussi bien la sous-utilisation des possibilités offertes par l'EDDF régional en matière de financement de la formation continue ou le faible taux de négociation annuelle dans les entreprises concernées.

Qu'il s'agisse de la formation professionnelle ou du dialogue social, le défi est le même pour les entreprises :

libérer la gestion de la ressource humaine du compte d'exploitation où elle reste à l'étroit, sans même dans certains cas y avoir la place réglementaire, et identifier les dépenses qui lui sont affectées comme un investissement à part entière.

L'impulsion pourrait venir du niveau national : gageons en effet que l'accord de branche récemment conclu sur la formation professionnelle, comme les négociations de contreparties à l'application de la directive européenne sur le temps de travail seront de nouvelles occasions données aux partenaires sociaux de relever ce défi en Midi - Pyrénées.

François.Xavier de RICAUD, Directeur Régional du Travail des Transports



BREVE FIMO - FCOS

FORMATIONS OBLIGATOIRES

DES CONDUCTEURS ROUTIERS

Tous les conducteurs routiers seront soumis aux formations initiale et continue dès le début de l'année 2005

Le décret n° 2004-1186 du 8 novembre 2004 étend la formation professionnelle initiale et continue aux conducteurs du transport routier privé de marchandises.

Les dispositions relatives à la formation initiale obligatoire entrent en vigueur trois mois après la date de publication du décret soit le 10 février 2005, sans que cela ne modifie la date réelle de renouvellement.

Une synthèse de ce décret et des arrêtés correspondants fera l'objet d'un article dans le prochain numéro.

FCOS

(Formation Continue Obligatoire de Sécurité) dans le transport public de marchandises

N'attendez pas la date limite pour vous inscrire

Les conducteurs routiers qui avaient validé leur FIMO (Formation initiale minimale obligatoire) par une FCOS dont la date butoir était fixée au 1^{er} juillet 2000 ont la possibilité d'anticiper leur renouvellement jusqu'à 6 mois à l'avance soit janvier 2005 sans que cela ne modifie la date réelle de renouvellement. Cette mesure permettra aux centres de formation agréés une meilleure planification de leurs stages.

Informations auprès de la DRE :

Françoise RIDEAU : 05 61 58 54 11

Évaluation des actions menées par l'ORT

Un contexte particulier : La filière transport reste, malgré les aléas conjoncturels et structurels, un grand pourvoyeur d'emploi : plus de 30 000 salariés en Midi Pyrénées. Mais, par manque d'image et de connaissance précise des métiers qui la composent, les difficultés de recrutement persistent.

A la demande des représentants des transporteurs et des centres de formation, l'**Observatoire Régional des Transports** a mis en œuvre, de fin 2002 à Juin 2004, un programme d'actions complet pour permettre de revaloriser l'image de la profession et de ses métiers.

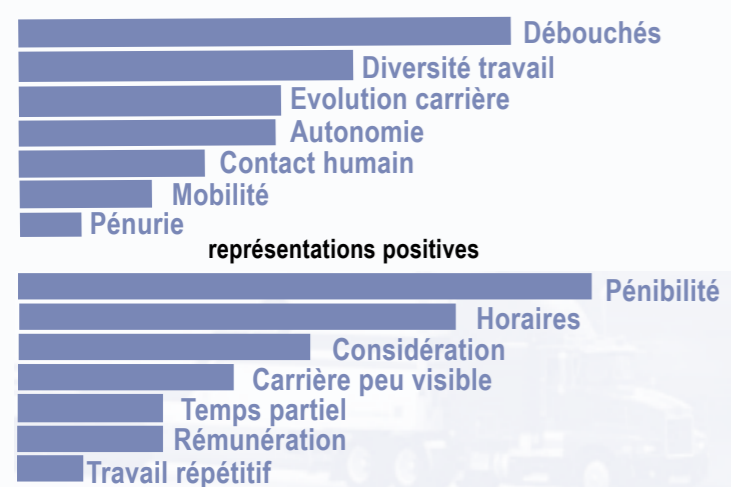
En Avril 2002, une opération spécifique à la découverte des métiers a permis d'organiser pour des collégiens de 4^e une immersion dans deux entreprises de transport et de logistique.

En 2003 et 2004, pas moins de 9 Petits déjeuners thématiques alternés avec 3 visites d'entreprises ont permis à des professionnels du transport et de la logistique de présenter les différents métiers de leur secteur d'activité à travers leurs témoignages à des prescripteurs d'emploi (ANPE, Missions locales, Services emploi des mairies...).

Quels sont les résultats de ce projet expérimental ? Qu'en est-il du réflexe transport pour les prescripteurs ? Est-il acquis ou reste-t-il à construire auprès des acteurs de l'éducation et de l'emploi, et auprès du grand public ?

Pour évaluer l'impact de ce programme d'actions, 30 acteurs différents ont été interviewés depuis les missions locales, jusqu'aux services emploi des Mairies, en passant par le Rectorat, l'ANPE, le Fongécif, le CIBC, les centres de formations

Les Résultats de l'enquête :



Les enseignements :

En amont : La détermination des autorités et des représentants de la filière, pour revaloriser les métiers de la filière, est clairement affichée.

Au final : Les résultats ne sont pas vraiment au rendez-vous : moins d'un tiers des prescripteurs ont au moins 50 fois dans l'année l'occasion de mettre en avant les informations reçues. La moitié d'entre eux, en parlent à moins de 20 jeunes ou demandeurs d'emploi par an.

Des propositions :

De toutes les remarques et suggestions émises lors de l'évaluation, voici les actions les plus pertinentes pour poursuivre le programme d'actions :

• Pour améliorer la relation avec les entreprises :

- Élargir le champ d'action au reste de la région Midi Pyrénées
- Alternier les thématiques métiers avec des données plus macro économiques (Transport au féminin, Encadrement, Reprise par les salariés, Transport et NTIC par exemple...)
- Organiser des rencontres pour comprendre les contraintes des entreprises mais aussi celles des acteurs de l'insertion et de l'emploi
- Organiser plus efficacement le rapprochement offres et demandes d'emplois qualifiés
- Instaurer dans les PME du transport et de la logistique un tutorat pour accueillir et intégrer différemment les nouveaux salariés

• Pour améliorer la relation avec les jeunes et le grand public :

- Organiser des témoignages de jeunes salariés au sein des établissements du second degré
- Pré sélectionner les jeunes motivés par ce secteur dans le secondaire et les regrouper pour visiter en petit nombre les entreprises de transport et de logistique
- Organiser des opérations ludiques et pédagogiques sous forme de travaux en milieu scolaire : réalisations de sites Internet, concours...

En conclusion :

Pour transformer ce projet expérimental d'actions sur les métiers, en challenge d'envergure pour l'image de la profession, reste à :

- Poursuivre le programme en adaptant les thèmes aux publics ;
- Inciter les dirigeants des PME de cette filière à investir dans la gestion de leurs ressources humaines ;
- Renforcer la cohésion des acteurs de cette filière pour partager tous les efforts de promotion des métiers ;
- Construire une communication grand public plus dynamique, de type « marketing » via les médias et les Institutionnels.

La filière transport logistique attend donc une impulsion collective de la part de l'ensemble de ses acteurs pour rétablir l'image et la considération de ses métiers.

Soucieuse d'être au plus près de la satisfaction et des attentes du client, l'ANPE a mis en place une nouvelle offre de service pour mieux répondre aux exigences des recruteurs afin, qu'à partir de nos fichiers demandeurs d'emploi, nous soyons en mesure d'effectuer une intermédiation proactive.

La nouvelle offre se conjugue en trois niveaux de service modulables en fonction des besoins et des attentes des entreprises:

- **L'accès direct** qui permet aux employeurs d'utiliser les outils mis à disposition et d'accéder directement à nos services via www.anpe.fr.
- **L'appui conseil** :aider l'employeur à réussir son recrutement en le conseillant et en lui proposant des services ponctuels, rapides et adaptés à ses besoins (pré sélection de candidats, proposition d'actions d'adaptation...).
- **L'« assistance-ingénierie »** : intervenir pour et avec l'employeur en l'assistant sur plusieurs étapes de son recrutement (analyse de poste , conseil en recrutement, ...)

On le voit l'ANPE s'adapte aux nouveaux défis, propose et apporte son expérience à travers une expertise qu'elle continue de développer. Plus que jamais la satisfaction du client est au cœur de son action.

Les agences de Portet et de St Alban, qui se partagent l'expertise du commerce de gros et du transport, se sont engagées dans cette démarche.

Agence de Portet, service entreprises : tél : 05 62 20 75 36
Toulouse Centre et Sud de l'agglomération

Agence de St Alban service entreprises: tél : 05.62.75.94.66
Nord de l'agglomération



BREVE **Accord de branche**

«L'accord national relatif à la formation professionnelle et à l'emploi dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport a été signé par les partenaires sociaux le 25 Novembre 2004. Cet accord met en application l'accord national interprofessionnel du 20 Septembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle et la loi du 4 Mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, en tenant compte des spécificités propres au secteur.»

Pour plus d'informations contacter

l'OPCA Transports 103 rue du Prat - Colomiers (31)

tél : 05 34 55 10 60



C'est le titre de la campagne qui sera lancée en MARS 2005 par la Chambre Syndicale du déménagement qui a créé de nouveaux supports de communication :

Réalisation de 2 films, 3 affiches, création d'un site internet

<http://www.csdeménagement.fr>

Il est également prévu de monter un stand spécifique pouvant être mis en place lors de manifestations tels que des forums ou des foires

Les films et affiches seront diffusés dans les collèges, les lycées lors de différentes opérations d'information.



Cette campagne sera l'occasion de montrer que la profession a évolué : elle s'est spécialisée, laissant apparaître trois principaux domaines d'action : le déménagement de particuliers, le déménagement d'entreprises et le déménagement à l'international.

Ces domaines requièrent des compétences spécifiques et une formation adaptée. Ces métiers réunissent de grandes richesses - diversité des situations, travail en équipe, ouverture à des relations humaines variées, mais offre aussi de réelles perspectives d'évolution : chef d'équipe, contremaître, conseiller, chef d'agence...

En bref, une profession revalorisée et axée sur le savoir-faire (gestion des différentes étapes, démontage, emballage, chargement) l'expertise (connaissance du mobilier et du matériel de déménagement) et la maîtrise du contact.

Une activité réellement créatrice d'emplois, un métier contre l'ennui !



photo entreprise Julia

Marc JULIA, Président Régional du Groupement GASCOGNE LANGUEDOC ROUSSILLON

BREVE **Dispositif transport routier**

Sur 470 envois, plus de 300 entreprises de transport de plus de 3.5 tonnes ont pu bénéficier de remboursement anticipé de TIPP. Un bilan du dispositif avec les administrations et les organisations de transporteurs est en cours de réalisation.

Attention: les entreprises qui ont bénéficié de cette avance doivent maintenant réaliser les dossiers de régularisation (auprès du service des douanes).